

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 947

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

794 083 188 RCS Lyon.

INTERIM DIRECT.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 200000.00 EUR.

Adresse : 20, Rue De la Villette, 69003 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : INTERIM DIRECT Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros Siège social : 20 rue de la Villette - 69003 Lyon 794 083 188 RCS Lyon IDH Société par actions simplifiée au capital de 2.100.000 euros Siège social : 20 rue de la Villette - 69003 Lyon 847 668 647 RCS Lyon AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant assp en date à Lyon du 28.05.20, INTERIM DIRECT et IDH ont établi le projet de fusion par absorption d'INTERIM DIRECT par IDH. INTERIM DIRECT ferait apport à IDH de la totalité de son actif, soit 7.505.426 €, à charge de la totalité de son passif, soit 6.054.345 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.451.081 €. INTERIM DIRECT étant détenue intégralement par IDH, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique d'INTERIM DIRECT et celle de IDH. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.01.20 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par INTERIM DIRECT depuis le 01.01.20 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par IDH. INTERIM DIRECT sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de IDH et ceux de INTERIM DIRECT dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour INTERIM DIRECT et IDH au GTC de Lyon le 11.06.20..